



LA CHAUX-DE-FONDS Le PS et la pénurie annoncée de médecins

Dans une motion à l'ordre du jour du Conseil général de lundi prochain, le Parti socialiste chaux-de-fonnier demande au Conseil communal de réfléchir aux démarches qu'il lui est possible d'entreprendre pour assurer la relève médicale, et ce dans toutes les spécialités. /lby

LE CRÊT-DU-LOCLE

Les Montagnes trieront leurs déchets en chœur

17 mai 2009: les citoyens chaux-de-fonniers rejettent le crédit qui aurait permis la construction d'une déchetterie intercommunale aux Eplatures. 31 janvier 2011: le législatif est nanti d'un changement d'affectation pour un autre terrain destiné à accueillir la déchetterie. A terminer avant le 1er janvier 2012.

LÉO BYSAETH

N'abandonne jamais! C'est un peu, à ce qu'il semble, la devise du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Un peu moins de deux ans après le sec refus populaire (non à 6 contre 4) d'un projet de déchetterie intercommunale au Crêt-du-Loclé, il repart à l'assaut. D'une part, parce que la région ne peut pas se passer de cette infrastructure, future taxe au sac oblige; d'autre part parce que, cette fois, tout a été fait pour désamorcer les oppositions (lire ci-dessous).

Lundi prochain, le Conseil général franchira selon toute vraisemblance une nouvelle étape vers la construction d'une déchetterie intercommunale en acceptant de changer l'affectation d'un terrain, qui, d'industriel, passer en zone d'utilité publique.

Cette modification administrative est le premier acte concret qui mènera les deux collectivités publiques du Haut vers une solution de cet épineux problème de déchetterie.

Le terrain prévu se situe au nord des locaux de l'entreprise von Bergen, au Crêt-du-Loclé. La recherche du nouvel emplacement a fait l'objet d'une



LE CRÊT-DU-LOCLE La future déchetterie intercommunale devrait être construite sur ce terrain, situé derrière les locaux de l'entreprise von Bergen. (RICHARD LEUENBERGER)

réflexion commune approfondie. Les sites pressentis ont été analysés. Un tri a été effectué sur la base de nombreux critères. On a par exemple exclu, cela va de soi, tous les terrains situés en zone de protection des eaux; ceux aussi situés dans le périmètre Unesco ou encore ceux bénéficiant d'une protection (forêt, pâturage boisé, cordon boisé). Il était exclu également de construire dans le périmètre du pôle économique cantonal du Crêt-du-Loclé. Les sites potentiels retenus ont été examinés selon une série de critères: accès, impact paysager, nuisances sonores ou conflits potentiels avec le voisinage. Idéalement situé entre les deux villes, le terrain situé au nord de l'entreprise von Bergen est

apparu comme le plus approprié.

De prime abord, pourtant, il n'était pas évident de soustraire un morceau de terrain en zone industrielle. Mais celui-ci, vu sa situation en bordure de zone, ne dévalorise pas la zone industrielle, explique en substance Jean-Charles Legrix, conseiller communal en charge des Infrastructures. «S'il n'y a pas de référendum, le planning, très serré il est vrai, prévoit que le 1er janvier 2012, la déchetterie sera fonctionnelle», assure-t-il.

Pour y arriver, toute une série de démarches sont menées en parallèle. Les oppositions prévisibles ont été désamorçées par le dialogue. Des accords ont été pris devant

notaire. L'autorisation cantonale, démarche qui prend d'ordinaire jusqu'à quatre mois, est déjà acquise.

Le rapport à l'appui de la demande de crédit sera présenté fin avril devant les deux conseils généraux. Entre-temps, les soumissions auront été envoyées aux entreprises, de manière à pouvoir signer les contrats dès la décision acquise.

Question gros sous, le budget prévoit 1,8 million (1,3 pour La Chaux-de-Fonds, 0,5 pour Le Locle), mais, selon les options encore à prendre, ces coûts prévisionnels pourraient être revus. C'est en particulier le cas si l'on choisit un toit végétalisé, un toit normal ou un toit accueillant des panneaux solaires. /LBY

Visite de l'exposition sur l'art imprimé avec Jean Crotti

Mardi prochain, à 18h30, dialogue entre Laurence Schmidlin, conservatrice adjointe du Musée des beaux-arts de Locle, et Jean Crotti, dans le cadre de l'exposition monographique qui lui est consacrée jusqu'au 13 février, /réd

MONTAGNES

CarPostal renforce les services du Haut



LES BRENETS L'exploitation de la navette gratuite des Brenets se prolongera jusqu'à fin 2011. (ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

Au vu d'un taux de fréquentation en nette augmentation, 78 places supplémentaires ont été créées pour les personnes voyageant sur la ligne de CarPostal Le Locle - Les Ponts-de-Martel - Neuchâtel. Jusqu'au 8 avril 2011, du lundi au vendredi - uniquement pendant les périodes scolaires - un deuxième car postal vient renforcer ce parcours au départ de la gare des Ponts-de-Martel, à 6h40.

Cette prestation pourrait même être prolongée si son financement est assuré. Les réactions positives des voyageurs et un taux d'occupation de 100% des places assises dans les deux cars postaux illustrent un premier bilan positif. Des réflexions sont également en cours pour un passage, à terme, à une cadence matinale de 60 à 30 minutes sur la ligne Le Locle - Les Ponts-de-Martel - Neuchâtel.

Par ailleurs, la commune des Brenets a reconduit son mandat d'une année auprès de CarPostal pour l'exploitation du Tulb (Transport

urbain Les Brenets) jusqu'au 10 décembre 2011.

Ce service de bus circule depuis 2008 entre le parking des Pargots - où se parquent les frontaliers - et la gare des Brenets du lundi au vendredi aux heures de pointe (matin, midi et soir), à l'exception des fêtes générales et durant les vacances horlogères. Il est emprunté par environ 75% des frontaliers. Grâce à la commune, ce transport public est gratuit depuis la période d'essai en 2009: le financement étant assuré par cette dernière et douze entreprises implantées sur son sol.

L'incitation à prendre le bus est en bonne voie au vu d'une augmentation de plus de 30% de son taux de fréquentation par rapport à l'année dernière.

Actuellement, cela correspond à environ 100 personnes transportées par jour. Reste que, pour une participation au financement par le canton et une garantie de la pérennité du Tulb, le canton fixe un minimum de 130 voyageurs par jour à l'issue de cette année. /comm

TROIS questions à...

Conseiller communal en charge des Infrastructures

Jean-Charles Legrix



1 En mai 2009, le peuple rejette le crédit pour la déchetterie, en 2011, vous remettez ça. Alors, comme disent d'aucuns, «ils» font ce qu'ils veulent?

Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix. Nous nous trouvons face à une obligation de gérer la situation des déchets telle qu'elle se présentera au 1er janvier prochain.

2 La région ne peut-elle vraiment pas se passer de cette nouvelle déchetterie?

Clairement non. Dans tous les cantons où la taxe au sac a été introduite, il y a eu une augmentation de 20 à 30% du recyclage. Cette taxe au sac a été adoptée sans coup férir au Grand Conseil, car le modèle adopté a permis de mettre d'accord la gauche et la droite.

3 Redoutez-vous le lancement d'un nouveau référendum?

La principale raison du référendum était que le projet se faisait au détriment d'une famille vivant dans un endroit idyllique. Cela a ému les gens. Pour le nouveau projet, nous avons rencontré tous les propriétaires du voisinage, et tous ont donné leur accord, y compris l'agriculteur qui récupérait les herbages de ce terrain. J'ai rencontré aussi le citoyen qui avait pris la tête du référendum. Après ce rendez-vous, il m'a assuré que sur ce projet-là, il n'agirait pas de même. On verra bien...

PUBLICITÉ

PORTES OUVERTES SAMEDI 29 JANVIER DE 9H30 À 18H.

SÉANCES D'INFORMATION: Bachelor en Conservation et Master en Conservation-restauration 10H30 ET 14H30, SALLE 210 www.he-arc.ch

Rue de la Paix 60 CH-2300 La Chaux-de-Fonds T +41 (0)32 930 19 19

haute école **arc** conservation - restauration la chaux-de-fonds

Hes-so

